



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DU
SPORT AUTOMOBILE**



**LIGUE SPORT AUTO
OCCITANIE MIDI-PYRÉNÉES**



**A.S.A.
DU VIGNOBLE TARNAIS**



**ÉCURIE
AUTO SPORT PASSION**

**11^{ème} RALLYE RÉGIONAL
DU VAL DADOU**

Coupe de France des Rallyes - Coefficient 2

20-21 MAI 2017

RÈGLEMENT PARTICULIER

GRAULHET - BROUSSE - PUYCALVEL - MOULAYRÈS - SAINT JULIEN DU PUY

FFSA – LIGUE SPORT AUTO OCCITANIE MIDI-PYRÉNÉES – ASA DU VIGNOBLE TARNAIS – ÉCURIE AUTO SPORT PASSION

NOTE IMPORTANTE À MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des riverains et des municipalités des Communes traversées par le Rallye que l'Association AUTO SPORT PASSION peut organiser cette année le 11^{ème} Rallye Régional VAL DADOU.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de

RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE,

Afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires règlementés sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des engins agricoles.

EN ACCORD AVEC LES
SERVICES PRÉFECTORAUX
ET LA GENDARMERIE,
LA RÉGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUÉE:

Reconnaisances autorisées:

Dimanche 14 mai 2017 : 8h à 12h et 14h à 18h

Samedi 20 mai 2017 : 8h à 12h et 14h à 18h

Limitation de vitesse: **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales**
30 Km/h dans les agglomérations

IL VOUS EST DEMANDÉ DE RESPECTER LES JOURS ET HEURES DES RECONNAISSANCES.
IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'EMPRUNTER LES ÉPREUVES SPÉCIALES EN SENS INVERSE.
Sous peine de sanctions prévues au règlement FFSA.

De nombreux contrôles seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors-course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement: tous repères, marques, affiches, panneaux sont rigoureusement interdits.

Nous comptons sur votre sportivité, votre courtoisie.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.



IMPORTANT, IMPORTANT, DITES À VOTRE STAFF, QUAND IL VIENDRA VOUS APPLAUDIR SUR LE PARCOURS, QU'IL NE FAUT PAS TRAVERSER LES CHAMPS. IL FAUT QUE TOUT LE MONDE RESPECTE LES CULTURES.

ENCORE UNE FOIS, IL S'AGIT LÀ DE LA SURVIE DU RALLYE : LE RESPECT DE L'AGRICULTEUR RIVERAIN, QUI AUTORISE LE PASSAGE DU RALLYE!!!

Le comité d'Organisation vous souhaite un agréable rallye et vous remercie d'avance de votre sportivité.



RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

11^{ème} RALLYE RÉGIONAL VAL DADOU 20-21 MAI 2017

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et Ouverture des engagements : Lundi 13 mars 2017

Clôture des engagements : Lundi 08 mai 2017 à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Parution du Road Book : Dimanche 14 mai 2017 - 7 passage Jean Rostand 81300 GRAULHET.

Dates et heures des Reconnaissances : Dimanche 14 mai 2017 : 8h à 12h et 14h à 18h
Samedi 20 mai 2017 : 8h à 12h et 14h à 18h

Vérification des documents :

Samedi 20 mai 2017 de **14h à 19h** Au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

Vérification des voitures :

Samedi 20 mai 2017 de **14h15 à 19h15** Au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

Mise en parc fermé : Esplanade du FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

1ère Réunion des Commissaires Sportifs :

Samedi 20 mai 2017 à **18h00** Au FORUM de GRAULHET rue Saint Exupéry

Publication des équipages admis au départ :

Samedi 20 mai 2017 à **20h15** Au FORUM de GRAULHET

Publication des heures et ordres de départ :

Samedi 20 mai 2017 à **20h15** Au FORUM de GRAULHET

Départ 1ère voiture:

Dimanche 21 mai 2017 - à **8h00** du FORUM de GRAULHET

Arrivée 1ère voiture:

Dimanche 21 mai 2017 - à **15h34** au FORUM de GRAULHET

Vérifications finales:

Dimanche 21 mai 2017 - à **16h00** au Garage BOUSQUET 2 rue Jean Mermoz 81300 GRAULHET.

Publication des résultats du rallye :

Dimanche 21 mai 2017 **30mn maxi** après l'arrivée du dernier concurrent au Parc Fermé, au FORUM.

Remise des Prix :

Dimanche 21 mai 2017 à **18h15** au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA du VIGNOBLE TARNAIS, 53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX, en collaboration avec l'Écurie AUTO SPORT PASSION, 9 passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET organise les

20-21 mai 2017 le 11^{ème} RALLYE RÉGIONAL DU VAL DADOU.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue Sport Auto Occitanie Midi-Pyrénées sous le permis d'organisation:

N° R12 en date du 21/02/2017

Visa FFSA N°**190** délivré par la Ligue Sport Auto Occitanie Midi-Pyrénées.

Comité d'Organisation

Organisateur Administratif : ASA du Vignoble Tarnais - 53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX ;
Organisateur Technique : AUTO SPORT PASSION - 9 passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET ;
Président : Christian GEROMIN, Secrétaire: Marie-Hélène SANCHIS, Trésorière: Béatrice CORDONIN ;
Membres: Luc & Aurélie BASCUGNANA, Noël MEYSSONNIER, Damien VIGROUX, Aurélie BÉLIÈRES, Maurice TISSANDIÉ, Jean-Pierre PICARD, Jean-Luc BERNARD, Joseph MARTINEZ.

Secrétariat du Rallye

AUTO SPORT PASSION - 9 passage Clos de Plaisance - 81300 GRAULHET
Tél. & Fax: 05 63 34 87 98 ou Tél. : 09 53 64 55 49 & Fax : 09 58 64 55 49
Mobiles: 06 20 78 34 96 Christian - 06 03 65 14 29 Marilou

Permanence du Rallye

Le Samedi 20 mai 2017 et Dimanche 21 mai 2017 de 7h à 21h
FORUM DE GRAULHET avenue Saint Exupéry 81300 GRAULHET. Tél. : 06 03 65 14 29

1.1P – OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Collège Commissaires Sportifs:	Max DECARPENTRIE PrésidentLic n° 3433/0809
	Alain MARYLic n° 4611/0915
	Audrey HERREROLic n° 191264/0915
Directeur de Course :	Laurent TEILLARDLic n° 10182/1706
Directeurs de course adjoints :	Patrice MARTYLic n° 9699/0915
	Brigitte MARTYLic n° 136694/0915
	Éric LAURENS / StagiaireLic n° 133555/0915
Directeurs de course délégués aux ES :	Yves ESCLOUPÉLic n° 76046/0903
	Marcel CABROLLic n° 14590/0915
	Éric BONIFACELic n° 131210/0904
	Jacques ÉTIENNELic n° 17167/0905
Commissaires Techniques:	André MOMMAYOU ResponsableLic n° 12924/0903
	Patrick CHAZAL Lic n° 198486/0904
	Bernard SANGLA..... Lic n° 8230/0901
	Pierre-François MELOT..... Lic n° 228141/0914
	Alain FARNIÈRE..... Lic n° 64948/0901
Responsable Classement :	Nicole BONNET.....Lic n° 7422/0901
Commissaires Sportifs Relations Concurrents :	Myriam BERTRAND PUECH Responsable Lic n° 113568/0915
	Jean-Bernard VAYSSIÈRELic n° 29335/0915
Médecin Chef:	Mohamed ELRAKAAWI.....Lic n° 49435/0910
Commissaire Sportif chargé Publicité :	Danielle BONNEVILLE.....Lic n° 15301/0904
Responsable des Parcs :	Guy ANDRIEU.....Lic n° 144925/0906
Voiture BBR :	Fabien PASCALLic n°154264/0904
Voiture DAMIER :	Jean-Jacques MIO BERTOLOLic n° 1297/0910
Responsable de la Presse :	Marie-Hélène SANCHIS Lic n° 198015/0915
Juge de Faits :	Bernard MAUMUS..... Lic n° 20913/0915

Excepté les Commissaires Sportifs membres du Collège, tous les officiels de l'Épreuve sont Juges de Faits de droit.

1.2P - ÉLIGIBILITÉ

Le 11^{ème} Rallye Régional Val Dadou, compte pour : **La Coupe de France des Rallyes 2017, coefficient 2 ;**
Le Championnat du Comité Régional Midi-Pyrénées 2017 ;
Le Challenge des Commissaires Midi-Pyrénées 2017.

1.3P - VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu, le Samedi 20 mai 2017 au Forum de GRAULHET:

Les administratives : de 14h à 19h et les techniques : de 14h15 à 19h15

Les vérifications finales seront effectuées à partir de 16h00 le dimanche 21 mai 2017 au :

Garage BOUSQUET
2 rue Jean Mermoz
81300 GRAULHET

Tarif Main d'Œuvre Horaire : 60 € TTC maximum.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT– INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne qui désire participer au Rallye du VAL DADOU doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe ou téléchargée, dûment complétée, avant: le **8 mai 2017 minuit**.

3.1.10P Le nombre des engagements est fixé à **120 voitures maximum**.

Jusqu'à **5 engagements remboursés** aux pilotes (cf. art. 10) par tirage au sort.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés:

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €

20 € de réduction pour les équipages entièrement affilié A.S.A du VIGNOBLE TARNAIS.

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques sont à libeller à l'**ordre d'AUTO SPORT PASSION** 9 Passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET.
Les engagements par télécopie ne sont pas pris en compte.

3.2P ÉQUIPAGES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3P ORDRE DES DÉPARTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance se fera uniquement dans le Parc d'assistance du Forum de GRAULHET.

4.3.2.3P LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Dans le Parc d'assistance il est demandé aux concurrents de disposer sous chaque voiture de course une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures, et de tenir à proximité immédiate et de manière visible, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

Bâche sous élément moteur du véhicule assistance.

4.6P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155mm minimum doit rester de couleur unie, sans

inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

- Pour les rallyes du Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France des rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent Règlement Particulier.

Sauf accord préalable écrit de l'organisation, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du Rallye et à proximité immédiate est strictement interdite.

Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image du Rallye VAL DADOU 2017, devra être autorisée par l'organisation.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le 11^{ème} Rallye Régional VAL DADOU représente un parcours total de 103,950 km. Il est divisé en:

- Une Étape et 3 sections
- Six Épreuves Spéciales d'une longueur totale de 42,600 km.

Les Épreuves Spéciales Chronométrées sont :

- ES 1 - 3 - 5 SAINT SERNIN 7,100 km x 3
- ES 2 - 4 - 6 SAINT JULIEN 7,100 km x 3

L'heure officielle du rallye sera celle de l'horloge parlante : 3699.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, contrôle de passage, période de neutralisation, etc.... sont repris dans le Carnet de bord.

LES CARNETS D'ITINÉRAIRES (ROAD-BOOK) SERONT DISPONIBLES après engagement, le 14 mai 2017

Salle AUTO SPORT PASSION, 7 passage Jean Rostand 81300 GRAULHET

Téléphones mobiles: 06 20 78 34 96 Christian

07 57 52 01 14 Béatrice

06 03 65 14 29 Marilou

6.2P RECONNAISSANCES

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du **code de la route**.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 passages maximum :

- Dimanche 14 mai 2017 de 8h à 12h et de 14h à 18h.
- Samedi 20 mai 2017 de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur. Une feuille de pointage et un autocollant RECONNAISSANCE seront incorporés dans le Carnet d'itinéraires qui sera remis à chaque équipage régulièrement engagé.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

Au CH 6A le pointage en avance est autorisé.

7.2.11P Les signes distinctifs des commissaires sont:

- Commissaire Chef de Poste : chasuble orange imprimé CHEF DE POSTE
- Commissaire de route: chasuble orange imprimé COMMISSAIRE

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard F.FS.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P. PRIX – COUPES

<u>SCRATCH:</u>	1 ^{er}	600 €	<u>GROUPE:</u>	1 ^{er}	300 €
	2 ^{ème}	400 €		2 ^{ème}	160 €
	3 ^{ème}	250 €		3 ^{ème}	130 €

CLASSE:

Partants	<u>de 1 à 4</u>	<u>de 5 à 9</u>	<u>de 10 à 15</u>	<u>de 15 et +</u>
1 ^{er}	290 €	290 €	290 €	290 €
2 ^{ème}	-	150 €	160 €	170 €
3 ^{ème}	-	-	100 €	130 €

Les classes A5K - A6K - A7K - A7S sont regroupées et confondues avec les classes A5 -A6 - A7.

<u>GROUPE GT :</u>	<u>1 à 3</u>	<u>4 et +</u>
	1 ^{er} 150 €	1 ^{er} 300 €

Les Prix ne sont pas cumulables.

COUPE DES DAMES : Le 1^{er} équipage entièrement Féminin recevra 200 €

COUPES : Aux 3 premiers du scratch, à chaque 1^{er} de groupe et à chaque 1^{er} de classe.

1 Commissaire, 1 Sécurité, 1 Officiel et 1 Chronométrateur seront récompensés.

Lors de la Remise des Prix, **seuls les concurrents présents** (même les abandons) seront remboursés de leur droit d'engagement par tirage au sort :

Si, 100 concurrents admis au départ: 1 sera remboursé;

Si, 105 concurrents admis au départ : 2 seront remboursés;

Si, 110 concurrents admis au départ : 3 seront remboursés;

Si, 120 concurrents admis au départ : 5 seront remboursés.

Un bulletin sera à remplir par l'équipage et à glisser dans l'urne sécurisée, lors des vérifications administratives.

**LA REMISE DES PRIX SE DÉROULERA LE DIMANCHE 21 MAI 2017
À 18H00 AU FORUM DE GRAULHET.**